



VIEILLIR AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

ENJEUX ET PERSPECTIVES

La structure démographique de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole va être considérablement modifiée dans les années à venir.

L'avancée en âge des générations issues du baby-boom, le déficit migratoire, la baisse des naissances et l'allongement de l'espérance de vie entraînent un vieillissement de la population.

Les plus de 65 ans représenteront plus du quart de la population en 2040, soit 10 points de plus qu'en 2013.

Cette évolution démographique impose plusieurs défis à la collectivité :

- » la prise en compte des fragilités sociales (isolement, niveau de vie) ;
- » les parcours résidentiels et l'adaptation des logements ;
- » l'offre d'établissements spécialisés pour personnes âgées ;
- » l'accès à la mobilité et aux services de proximité.



Mars 2022 [Aurh]

27 %
de la population aura
+ de 65 ans en 2040
dans la Communauté urbaine
Le Havre Seine Métropole



LES SENIORS AUJOURD'HUI DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE

En 2018, 1 habitant sur 5 a plus de 65 ans

Le Havre Seine Métropole compte plus de 53 000 habitants de plus de 65 ans en 2018. Ils représentent près de 20 % des habitants, soit un taux proche de la moyenne des EPCI de taille comparable¹.

La présence des seniors est assez contrastée au sein de la Communauté urbaine. Si près des deux tiers des communes périurbaines enregistrent moins de 18 % de seniors, ce taux dépasse 25 % dans certaines villes (Épouville, Sainte-Adresse, Saint-Romain-de-Colbosc, Fontaine-la-Mallet et Étretat) et 30 % dans certains quartiers du Havre (une partie du centre-ville et Caucriauville Jules Ladoumègue).

Part des seniors dans la population

En 2018

19,7 %



65 ans et plus

19,4 % en moyenne pour les EPCI de comparaison

13,6 %



65 - 79 ans

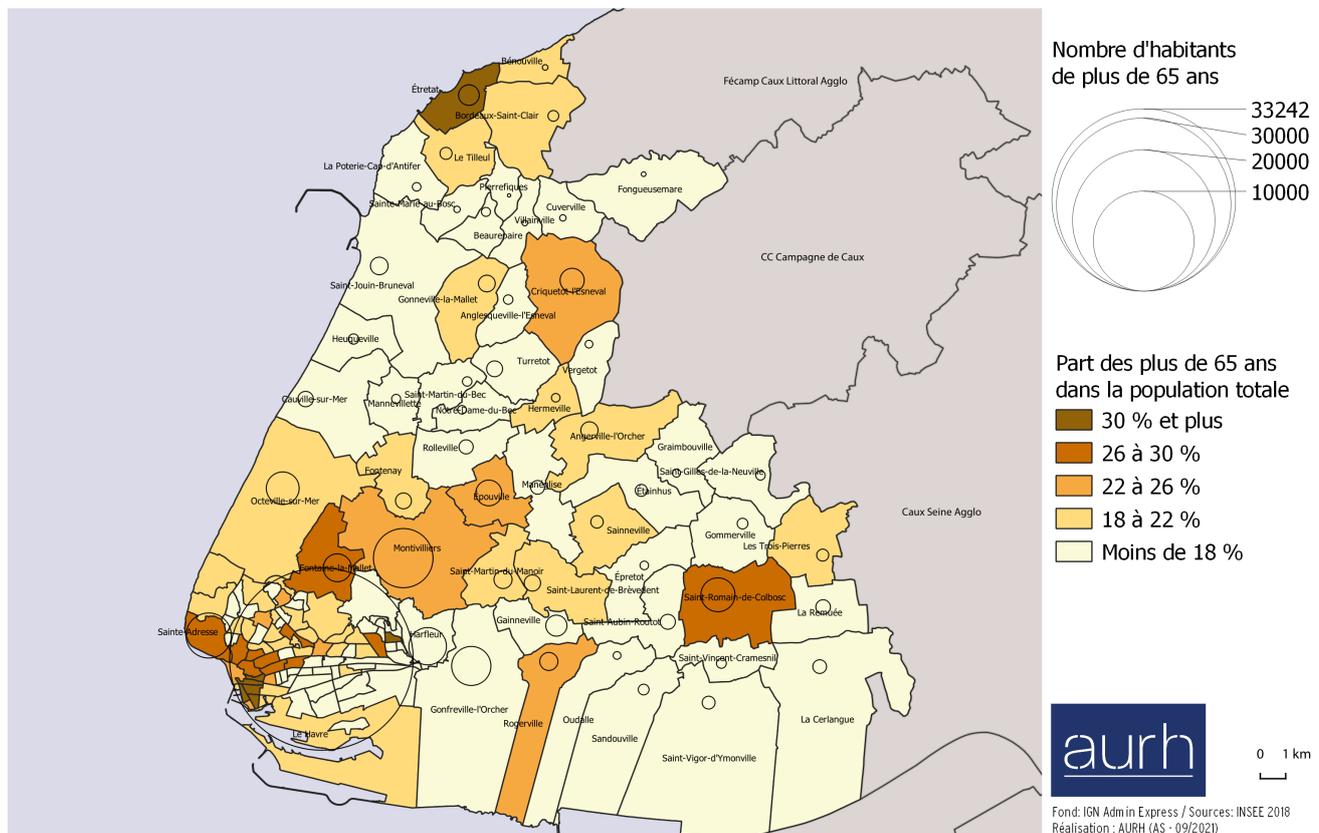
6,1 %



80 ans et plus

Source : Insee RP

Population de plus de 65 ans au sein des villes de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole en 2018



¹ EPCI de comparaison : Amiens Métropole, Grand Besançon Métropole, Grand Anney, Le Mans Métropole, Limoges Métropole, Brest Métropole, Metz Métropole, Dijon Métropole, Métropole du Grand Nancy, Nîmes Métropole, Caen la Mer, Perpignan Méditerranée Métropole, Mulhouse Alsace Agglomération, Orléans Métropole, Clermont Auvergne Métropole, Tours Métropole Val de Loire, Angers Loire Métropole, Grand Reims, Le Havre Seine Métropole.

Les 4 facteurs du vieillissement de la population

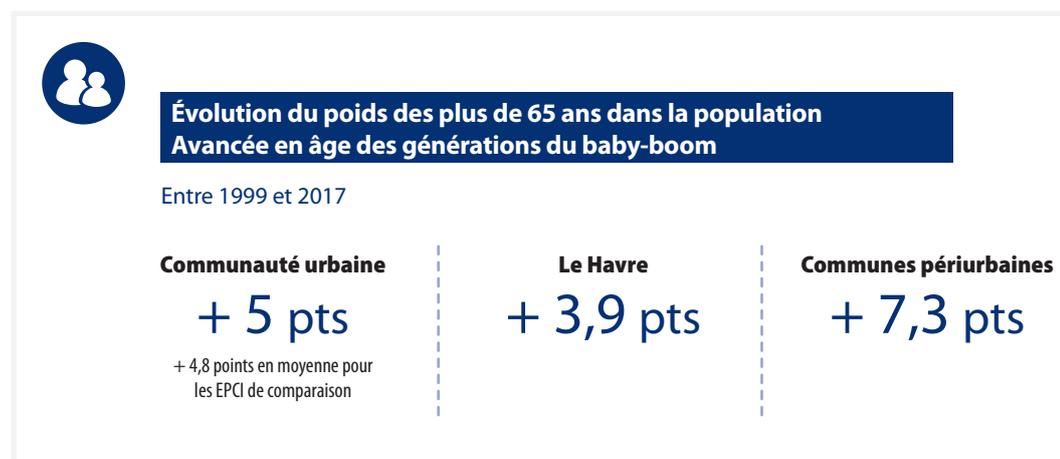
Le vieillissement de la population est lié à différents facteurs, dont **l'avancée en âge des générations issues du baby-boom**. Entre 1999 et 2017, le poids des seniors dans la population se renforce (+ 5 points), à un rythme un peu plus rapide qu'en moyenne pour les EPCI de taille comparable (+ 4,8 points).

Ce vieillissement s'opère plus particulièrement dans les communes périurbaines (+ 7,3 points). La structure familiale caractéristique de ces territoires est en effet vieillissante. À l'inverse, le vieillissement de la population est moins rapide au Havre (+ 3,9 points) et s'explique essentiellement par la progression des plus de 80 ans (+ 3,1 points).

Autre facteur participant au vieillissement de la population, **Le Havre Seine Métropole enregistre un déficit migratoire des jeunes plus important que celui des seniors.**

Par ailleurs, **le nombre de naissances recule de près de 13 % entre 2010 et 2019**. Cette baisse s'explique par une nette diminution des naissances au Havre, tandis que le recul est moins important pour les communes périurbaines. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse, tels que la diminution du nombre de femmes en âge de procréer, liée au déficit migratoire des jeunes, et la baisse du nombre moyen d'enfants par femme.

Enfin, le gain continu d'espérance de vie participe lui aussi au vieillissement de la population, malgré une progression moins rapide pour la Communauté urbaine. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est de 84 ans pour les femmes et de 76,5 ans pour les hommes, contre respectivement 85,2 ans et 78,7 ans en France métropolitaine.



Source : Insee RP



Source : Insee RP

Sources : Insee, État civil

Sources : ORS CREAL Normandie, Inserm cépiDC, Insee

LES SENIORS EN 2040

- » En 2040, 27 % de la population aura plus de 65 ans
- » Une hausse des ménages seniors dans le périurbain d'ici 10 ans

En se basant sur l'observation des tendances démographiques récentes, l'Insee² estime que **la population de la CU Le Havre Seine Métropole reculerait de 0,2% par an entre 2013 et 2040.**

Dans cette tendance à la baisse, **seuls les plus de 65 ans verraient leur population progresser.** Ils représenteraient près de 69 000 personnes en 2040, soit 22 700 de plus qu'en 2013. Ils constitueraient ainsi un quart de la population dès 2030, puis 27 % en 2040, contre 17 % en 2013. Les plus de 80 ans connaîtraient une progression forte et continue.

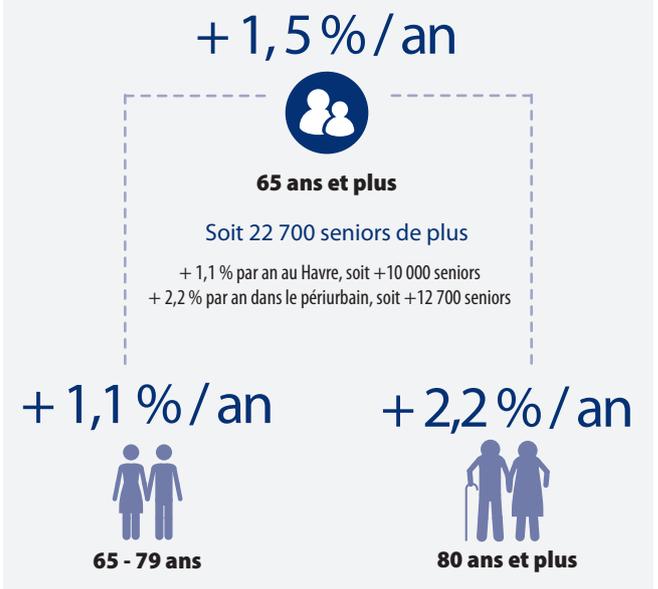
La hausse du nombre de seniors serait plus importante dans les communes périurbaines. La part des plus de 65 ans passerait de 16 % à 29 %, avec un important renforcement des plus de 80 ans (de 4 % à 11 %).

Autre impact du vieillissement de la population, **le nombre de ménages devrait connaître une hausse d'ici 2040,** essentiellement entre 2013 et 2030, avant d'être relativement stable durant la décennie suivante. Toutefois, elle ne concerne pas la Ville du Havre qui perdrait 2 450 ménages, tandis que les autres communes enregistreraient une hausse de près de 6 000 ménages.

La progression du nombre de ménages de la Communauté urbaine serait essentiellement liée à l'arrivée aux grands âges des générations issues du baby-boom ; le vieillissement de la population induisant un rétrécissement de la taille des ménages. Ces évolutions pourraient entraîner des demandes accrues de logements adaptés aux populations les plus âgées.

Projection de population

Entre 2013 et 2040

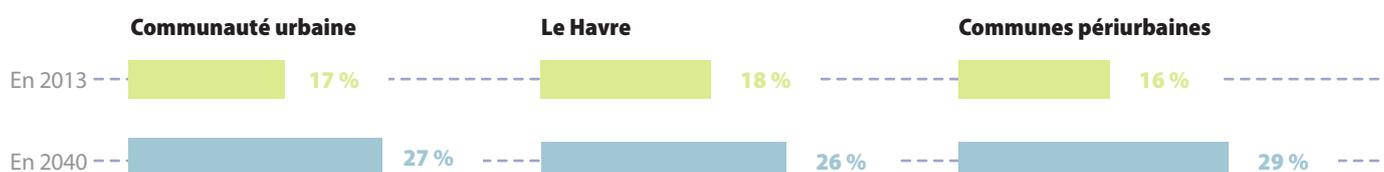


Projection du nombre de ménages

Entre 2013 et 2040



Part des plus de 65 ans



Source : Insee, Omphale 2017

² Anne-Sarah Horvais, Antoine Le Graët, Caroline Poupet, « Même si la baisse démographique ralentit, Le Havre Seine Métropole continue de perdre des habitants », *Insee Analyses Normandie* n°81, septembre 2020.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Prendre en compte les fragilités sociales

Face à cet important vieillissement de la population, le territoire fait état de certaines fragilités, notamment concernant l'isolement des plus âgés. Au sein de la Communauté urbaine, **55,2 % des personnes ayant plus de 80 ans vivent seules**, soit le taux le plus élevé des EPCI de comparaison. Toutefois, cette forte proportion de seniors isolés concerne principalement une dizaine de communes, dont Étretat, Le Havre, ou encore Harfleur (entre 58 % et 70 %).

Autre fragilité du territoire face au vieillissement de sa population, **le niveau de vie médian³ des seniors est parmi les plus faibles des EPCI de taille comparable**. Le Havre Seine Métropole se classe 3^e parmi les EPCI dont le revenu des 60-74 ans est le plus bas et en 1^{re} position pour les plus de 75 ans.

Si le niveau de vie des seniors du territoire se révèle relativement bas, le niveau des retraites devrait connaître une évolution à la baisse dans les années à venir, en lien avec les difficultés économiques des actifs et une moindre revalorisation des retraites.

Penser les parcours résidentiels et adapter les logements

Les parcours résidentiels et l'adaptation des logements constituent également des enjeux pour la CU Le Havre Seine Métropole afin de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible.

Concernant les conditions de logement, **les seniors occupent des logements plus grands et plus anciens que les autres classes d'âge**, pouvant entraîner des dépenses plus élevées d'entretien et de chauffage. Par ailleurs, les appartements occupés par les seniors de la Communauté urbaine sont moins souvent équipés d'ascenseurs qu'en moyenne pour les EPCI de taille comparable. Ainsi, **un senior sur deux vivant en appartement ne dispose pas d'ascenseur**.

La question de l'adaptation des logements au vieillissement se pose notamment au sein du parc social, qui est fortement représenté sur le territoire et qui connaît un vieillissement de ses résidents : dans 23 % des cas, la personne de référence du ménage est âgée de plus de 65 ans.

Part des seniors vivant seuls

En 2018

29,4 %

30,5 % en moyenne pour les EPCI de comparaison



65 - 79 ans

55,2 %

50,9 % en moyenne pour les EPCI de comparaison



80 ans et plus

Source : Insee RP

Niveau de vie médian

En 2018

22 550 €

3^e plus bas des EPCI de comparaison

60 - 74 ans

20 690 €

Le plus bas des EPCI de comparaison

75 ans et plus

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Conditions de logement*

En 2018

* personne de référence du ménage

Personnes vivant seules dans un logement de + de 80 m²

1/3 des seniors

1/5 des personnes toutes classes d'âge confondues

Occupants d'un logement ancien
Construit avant 1971

56 % des ménages seniors

52 % des ménages toutes classes d'âge confondues



Ménages seniors occupant un appartement sans ascenseur

51 % pour la Communauté urbaine

45 % en moyenne pour les EPCI de comparaison

Source : Insee RP

³ **Définition :** Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans). Le revenu disponible est composé des revenus d'activité, des revenus du patrimoine, des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) nets des impôts directs.

Répondre aux besoins en établissements spécialisés

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, les seniors se tournent vers des établissements spécialisés. Le Havre Seine Métropole fait état d'une offre un peu plus faible qu'en moyenne en Seine-Maritime.

Dans les années à venir, les besoins de places en établissements spécialisés vont très fortement augmenter. Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques,⁴ le besoin d'ouverture de places en EHPAD, à politique de maintien à domicile inchangée, serait très important, avec une hausse de 41 % d'ici 2050 en Seine-Maritime, à un rythme toutefois moins rapide qu'en France (+ 52 %). Les résidences autonomie enregistraient une augmentation de 63 %, qui se révélerait également moins rapide qu'à l'échelle nationale (+ 74 %).

Toutefois, ce scénario peut être considérablement redéfini si les gains d'espérance de vie en autonomie des plus de 60 ans évoluent de façon plus favorable. Ainsi, à politique de maintien à domicile inchangée, le besoin de places en EHPAD ne serait plus que de 56 000 entre 2019 et 2030 en France, contre 108 000 si le gain d'espérance de vie restait identique. **Viellir en bonne santé devient dès lors un enjeu majeur dans la gestion du vieillissement de la population et du maintien à domicile.**

Perte d'autonomie

Établissements et services pour personnes âgées

3 000 places

pour la Communauté urbaine

Taux de couverture* de la population de plus de 75 ans

12 %

pour la Communauté urbaine

10,8 %

pour la Ville du Havre

14,2 % pour la Seine-Maritime

* Nombre de places en établissement rapporté à la population de plus de 75 ans.

Sources : DREES fichier FINESS 2021, Observatoire des territoires, Insee RP 2018

Adaptation des logements : les dispositifs SHERPA et Maison DAHLIA de la Ville du Havre

Pour aider les seniors à adapter ou améliorer leur habitat, le CCAS de la Ville du Havre a mis en place le dispositif SHERPA (Service Havrais d'Évaluation des Risques au domicile des Personnes Agées) qui permet aux personnes âgées de plus de 60 ans, propriétaire ou locataire, de bénéficier du diagnostic gratuit d'un ergothérapeute et d'un travailleur social à domicile. Le CCAS a également créé la Maison DAHLIA, un espace de démonstration et de prévention ouvert aux seniors, à leur famille et aux professionnels du maintien à domicile.

⁴ Albane Miron de l'Espinay et Delphine Roy, « Perte d'autonomie : à pratiques inchangées, 108 000 seniors de plus seraient attendus en Ehpads d'ici à 2030 », DRESS, *Études & Résultats*, n°1172, décembre 2020.

Définitions :

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), anciennement dénommés « maisons de retraite », sont des structures médicalisées qui accueillent des personnes âgées dépendantes d'au moins 60 ans et ayant besoin de soins et d'aide au quotidien pour effectuer les actes de la vie courante.

Les résidences autonomie (ex logements-foyers), sont des ensembles de logements pour les personnes âgées autonomes, qui comportent à la fois des logements individuels et privatifs et des espaces communs dédiés à la vie collective. Elles sont souvent construites au cœur des villes à proximité des commerces, des transports et des services.

Favoriser la mobilité des seniors en adaptant le cadre de vie

La mobilité des seniors est l'un des enjeux majeurs des territoires face au vieillissement de la population. **L'aptitude à se déplacer influe sur la capacité à se maintenir au sein de son domicile, mais aussi sur le lien social en limitant l'isolement.**

La mobilité des seniors présente des caractéristiques propres : diminution de la mobilité quotidienne, importance de la marche à pied, utilisation de la voiture à un âge de plus en plus avancé, recours limité aux transports en commun... Accompagner la mobilité des seniors pour prolonger les aptitudes à se déplacer figure parmi les enjeux dont dépend aussi le maintien à domicile. Se déplacer, c'est être autonome tout en entretenant un lien social.

Des initiatives et services ont déjà été développés par la Communauté urbaine pour garantir les principaux déplacements des seniors sur le territoire : parcs et arrêts de transports collectifs réguliers accessibles, service de transport à la demande à destination des personnes souffrant d'un handicap (Mobi'Fil), pour ne citer que les plus importants.

Au quotidien, la pratique de la marche peut encore être encouragée en facilitant et sécurisant les déplacements piétons. La progression avec l'âge des troubles physiologiques (dégradation de la masse musculaire, de la vision et de l'ouïe) et cognitifs (mémoire et baisse de la vitesse de traitement des informations), peut être compensée par la présence d'aménagements désormais connus pour prévenir la perte d'autonomie. Par exemple, en matière de mobilier urbain, l'existence de bancs adaptés (rehaussés, avec accoudoirs) permettront aux aînés de faire les pauses nécessaires au cours de leur déplacement.

Dans les territoires périphériques, où le recours à l'automobile est persistant, la question du maintien à domicile se posera avec la baisse des aptitudes à la conduite.

La promotion et la formation à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture particulière (covoiturage, véhicules autonomes...) **peut constituer pour les seniors les plus excentrés des solutions pour assurer les déplacements.**

Permettre à tous d'accéder aux services de proximité

Si la mobilité des seniors varie selon différents facteurs, elle est notamment liée à la qualité de l'environnement. Celui-ci doit être accessible et bien aménagé, c'est à dire disposer de différents services et équipements de proximité accessibles à pied par les seniors. À l'échelle de la Communauté urbaine, une liste de services élémentaires de proximité axés vers la population senior (voir encadré méthodologique) a été sélectionnée et mise au regard des transports en commun⁵. Il en ressort ce qui suit :

» **39 % des seniors ont accès à pied à un niveau élémentaire de services et à au moins un arrêt de transports en commun.** Ce taux est de 53 % au Havre, mais seulement de 16 % dans le périurbain. Ces périmètres sont donc les mieux équipés pour accueillir une population senior, mais doivent favoriser le recours aux transports collectifs, encore peu utilisés par les seniors.

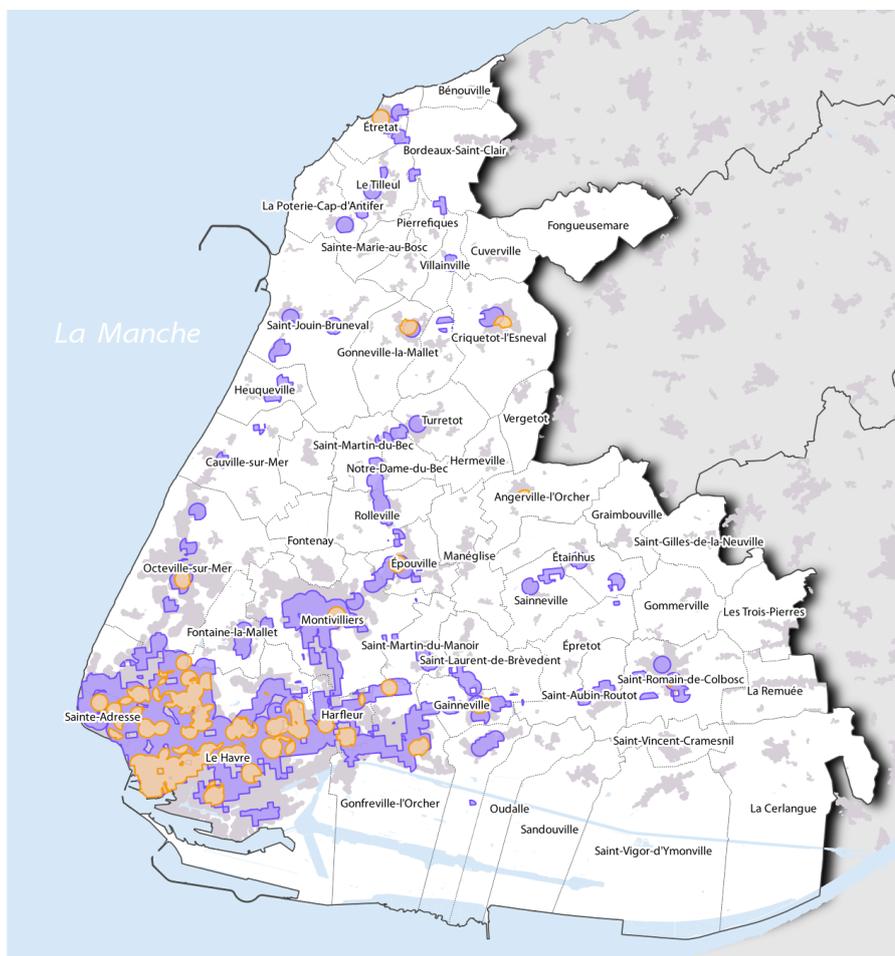
» **41 % des seniors ont accès à au moins un arrêt de transports en commun mais pas à un niveau élémentaire de services** (41% au Havre, 42 % dans le périurbain). Favoriser le recours aux transports en commun par les seniors est ici d'autant plus important que l'offre de services est faible.

» **20% des seniors n'ont accès ni à un niveau élémentaire de services, ni aux transports en commun.** Ce taux est particulièrement faible au Havre (6 %) mais reste élevé dans le périurbain (42 %). Cette dernière catégorie implique un recours quasi-systématique à l'automobile, qui peut se révéler problématique pour les seniors au-delà d'un certain âge et pose la question du maintien à domicile.

⁵ Voir la méthode développée par Orléans Métropole, « Schéma de Cohérence Territoriale, Rapport de présentation », juin 2019, pages 104-111.



Accès aux services et équipements de proximité



Zones de proximité à 300 m des services et équipements

-  Au moins un commerce alimentaire et un équipement de santé et un équipement de sports et loisirs
-  Au moins un arrêt de transports en commun (fréquence < ou = à 1 heure)

Limites administratives

-  CU Le Havre Seine Métropole
-  Commune
-  Zone d'habitation



Source : Insee BPE 2020, Insee RP 2015, IGN RGE BD Topo V3 2020, OSM
© les contributeurs d'OpenStreetMap, Atou'mod 2021, enquête AURH
Fond : IGN RGE BD Topo V3 2020, Insee RP carroyage 2015
Réalisation : AURH - (AS/JFM/VT 01/2022)

MÉTHODOLOGIE

Services élémentaires de proximité

Accès dans un périmètre de 300 mètres à au moins :

- 】 un commerce alimentaire (boulangerie, épicerie, supérette, hypermarché, supermarché),
- 】 et à un équipement ou professionnel de santé (médecin généraliste, pharmacie, maison de santé, centre de santé, urgences),
- 】 et à un équipement de sport ou de loisir (bassin de natation, boudodrome, plateau extérieur ou salle multisports, cinéma, bibliothèque, parc, place, esplanade, jardin, espace vert, plage).

Transports en commun

Accès dans un périmètre de 300 mètres à au moins un arrêt de bus ou de tramway ou à la ligne LER Le Havre-Rolleville.

Retrouvez l'étude complète sur
www.aurh.fr/vieillessement

